



**SANTÉ  
SOCIAUX**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



**Evelyne Rescanières**  
Secrétaire générale  
CFDT Santé-Sociaux

**Elisabeth Bellomo**  
Secrétaire générale  
Syndicat National Santé  
Sociaux Privé UNSA

Contact :

**presse@sante-  
sociaux.cfdt.fr**

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 4 du 27 mars 2026

## Placement en redressement judiciaire de l'association Asalée : enfin une lueur d'espoir pour les salarié-es

La CFDT Santé-Sociaux et L'UNSA Santé Sociaux Privé saluent la décision du tribunal des affaires économiques de Paris de placer en redressement judiciaire l'association Asalée. C'est une lueur d'espoir pour les salarié-es qui, malgré l'absence de salaire depuis février 2026, ont continué à accompagner leurs patient-es. Ces 2 fédérations soutiennent salarié-es, représentant-es du personnel et patient-es pris en otage dans le conflit opposant la CNAM et la gouvernance de l'association Asalée.

Les salarié-es pourront bénéficier de la garantie sur les salaires (AGS) et ainsi recouvrer les sommes dues par leur employeur. Ce point a toujours été la priorité absolue de la CFDT Santé-Sociaux et de l'UNSA Santé Sociaux Privé. Elles en appellent à l'engagement de toutes les parties et des administrations pour réduire les délais de traitement des dossiers.

L'autre priorité était d'assurer la survie de l'association. En effet, l'impasse financière dans laquelle elle se trouvait et l'entêtement incessant pendant de la gouvernance à nier la situation lui faisait encourir une liquidation pure et simple. La décision du tribunal permet de sauvegarder l'outil de travail à court terme.

La nomination d'un administrateur doit permettre l'obtention des garanties nécessaires à une bonne utilisation des fonds publics. La CFDT Santé-Sociaux et l'UNSA Santé Sociaux Privé en appellent donc aux respects des engagements de la CNAM, pris publiquement par la voix de son directeur. Celle-ci doit rapidement réenclencher le financement nécessaire à la poursuite de l'activité.

La CFDT Santé-Sociaux et l'UNSA Santé Sociaux Privé travaillent pour la pérennité de l'entreprise, du dispositif et des emplois. Cela passe par une convention pluriannuelle sécurisant leur financement. Elle défendra les conditions d'emploi, de travail et d'exercice auxquelles sont fortement attaché-es les salarié-es qui sont les garantes de la qualité d'un accompagnement que tout le monde salue. Elles ne sauraient donc être remises en cause.